REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2026 – PV N° 1

Présents : MMES Valérie LAGARDE, Audrey LAUROUA, - MM., Pascal ANDREU, Franck BAROS, Jean-Marie BORDIER, Alain CANDELON, Alexander PRIETO, Ali RAFI, Sébastien ROUSSEAU
Excusés : MME Alexandra MIQUAU – MM Mickaël ANDEOL

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 97 euros

Départemental 1 – INTERSPORT- Poule A

FC CŒUR DE MEDOC ATLANTIQUE 2 (582232) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Bales Kévin, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FARGUES TOULENNE (519713) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Sarrelabout Franck, est titulaire du BEF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FC SAINT ANDRE DE CUBZAC 2 (505581) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Comberton Kévin, est titulaire du CCFI U14-U19, et ne possède donc pas le diplôme requis.
Par un mail officiel, le club nous demande d'accorder une dérogation à cet éducateur s'engageant à suivre la formation exigée.
Celui-ci est bien inscrit à la formation DF CS qui débutera le 29 janvier 2027.
En conséquence, la commission accorde une dérogation à cette équipe, jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.
Si l'éducateur ne suit pas cette formation dans son intégralité, ou ne valide pas la certification, la commission appliquera le retrait d'un point par match avec effet rétroactif depuis la première journée de championnat, sans autre avertissement préalable.

CESTAS SAG (525228) :

L'éducateur déclaré, Monsieur André Mathieu, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

ES EYSINAISE (505760) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Camilerri Grégory, est titulaire du BEF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BORDEAUX ETUDIANTS CLUB 1 (500042) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Nkameni Armel, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BRUGES ES (523443) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Emana Julien, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

CMO BASSENS 2 (535776) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Adda Hakim, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

NORD GIRONDE (551006) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Grellaud Mathieu, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BORDEAUX COQS ROUGES (505598) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Couratin Géraud, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BEGLAIS CA (500110) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Seck Ibrahim Ikbal, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

SALLOIS CA (531514) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Herry Corentin, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

DEPARTEMENTAL 1 - INTERSPORT - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2026-2027 - POULE A - DIPLOME REQUIS : DF COACH SENIORS							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
582232	FC CŒUR MEDOC ATLANTIQUE 2		390513264	BALES Kévin	BMF		En Règle
519713	FARGUES TOULENNE 1		2311120073	SARRELABOUT Franck	BEF		En Règle
505581	FC ST ANDRE DE CUBZAC 2		339233988	COMBERTON Kévin	CCFI U14-19	Inscrit DF CS du 29 janv 2027	Dérogation
525228	CESTAS S.A.G. 3		310856994	ANDRE Mathieu	DF CS		En Règle
505760	EYSINAISE ES		350513950	CAMILLERI Gregory	BEF		En Règle
500042	BORDEAUX ETUDIANTS CLUB 1		9602272459	NKAMENI Armel	DF CS		En Règle
523443	BRUGES E.S 1		2544004638	EMANA Julien	BMF		En Règle
535776	CMO BASSENS 2		329205717	ADDA Hakim	DF CS		En Règle
551006	NORD GIRONDE		319204653	GRELLAUD Matthieu	DF CS		En Règle
505598	BORDEAUX COQS ROUGES 1		339233280	COURATIN Géraud	DF CS		En Règle
500110	BEGLES CA 1		329215348	SECK IBRAHIM Ikbal	DF CS		En Règle
531514	CA SALLOIS		2544020654	HERRY Corentin	DF CS		En Règle

Départemental 1 – INTERSPORT- Poule B

LA BASTIDIENNE SC (500057) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Hassun Faris, est titulaire du DF CS.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

LA BREDE FC 3 (505814) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Lacroix Benjamin, est titulaire du CCFI SE et ne possède donc pas le diplôme requis.

Toutefois, il est l'éducateur qui a permis l'accession de cette équipe lors de la saison 2025-2026.

La commission dit l'équipe en règle par dérogation avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football pour la première saison.

La commission attire l'attention du club, du fait d'une modification des règlements fédéraux, cette dérogation ne sera valable que pendant 3 saisons. Ces 3 saisons doivent permettre à l'éducateur d'obtenir le diplôme nécessaire pour le niveau de pratique.

CARBON BLANC CA 1 (505560) :

L'éducateur déclaré, Monsieur KAMADJOU Djiki Maxime, est titulaire du BEF.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

TALENCE FC 2 (580608) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Sarr Daniel, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission note l'absence excusée de l'éducateur déclaré, lors de la journée 1 disputée le 20 septembre 2026.

SAINT HELENE CA (501540) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Salesse Kévin, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

CAUDERAN AGJA (505837) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Cebola Damien, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

LE BOUSCAT US 3 (515159) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Ouhamma Hicham, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

ATHLETIC 89 FC 1 (560755) :
L'éducateur déclaré, Monsieur El Mouhib Samir, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

CASTETS EN DORTHE CA (554200) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Benquet Patrice est titulaire du CFF3, et ne possède donc pas le diplôme requis. Celui-ci a suivi la journée de formation complémentaire du DF CS, le 25 août 2026. Toutefois, il lui manque la formation PSC1 pour valider l'équivalence de son diplôme.
La commission accorde à l'équipe, une dérogation jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.
Sans régularisation de cette situation, la commission appliquera le retrait d'un point par match joué en situation d'infraction, avec effet rétroactif depuis la première journée de championnat, sans autre avertissement préalable.

SUD GIRONDE FC (551098) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Rassis Enzo, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

CENON US 2 (511449) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Do Amaral Tony, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

DEPARTEMENTAL 1 - INTERSPORT - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2026-2027 - POULE B - DIPLOME REQUIS : DF COACH SENIORS							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
500057	LA BASTIDIENNE SC 1		350525542	HASSUN Faris	DFCS		En Règle
505814	LA BREDE FC 3		301086186	LACROIX Benjamin	CCFI SE	Educateur ayant permis accession saison 2025-2026	En Régle par dérogation
505560	CARBON BLANC CA 1		310519520	KAMADJOU Djiki Maxime	BEF		En Règle
580608	TALENCE FC 2		2546893769	SARR Daniel	DFCS		En Règle
501540	STE HELENE CA		2543634395	SALESSE Kévin	DF CS		En Règle
505837	CAUDERAN AGJA		310516019	CEBOLA Damien	DF CS		En Règle
515156	LE BOUSCAT US 3		380513921	OUHAMMA Hicham	DF CS		En Règle
560755	ATHLETIC 89 FC 1		1766215843	EL MOUHIB Samir	DF CS		En Règle
505697	LANTONNAIS CS					FORFAIT	
554200	CASTETS EN DORTHE CA 1		339252061	BENQUET Patrice	CCFI SE	JC DF CS suivie- Attente formation PSC1	Dérogation
551098	SUD GIRONDE FC 1		2543687763	RASSIS Enzo	BMF		En Règle
511449	CENON US 2		390510039	DO AMARAL Tony	BMF		En Règle

Départemental 2 – Poule A

Monsieur Andreu ne prend pas part aux décisions.

CMO BASSENS 3 (535776) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Barreiro De Leiras Helder, est titulaire du CCFI U14-U19 et ne possède donc pas le diplôme requis.
Toutefois, il est l'éducateur qui a permis l'accession de cette équipe lors de la saison 2025-2026.
La commission dit l'équipe en règle par dérogation avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football pour la première saison.

La commission attire l'attention du club, sur le fait qu'un éducateur qui ne possède aucun diplôme en accédant de D3, ne peut avoir une dérogation que pendant 2 saisons. Ces 2 saisons doivent permettre à l'éducateur d'obtenir le diplôme nécessaire pour le niveau de pratique.

UNION SAINT JEAN ASU 2 (525226) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Nloka Dit Doube Emmanuel, est titulaire du DF CJ, et ne possède donc pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci est inscrit à la formation DF CS qui débutera le 29 janvier 2027.
En conséquence, la commission accorde une dérogation à cette équipe, jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.
Si l'éducateur ne suit pas cette formation dans son intégralité, la commission appliquera le retrait d'un point par match avec effet rétroactif depuis la première journée de championnat, sans autre avertissement préalable.

GRADIGNAN FC (581856) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Andeol Mickaël, est titulaire du BEF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

PATRONAGE BAZADAIS (505811) :
Par un mail du 19 septembre 2026, le club nous avise de la démission de son éducateur référent.
Ainsi, en application de l'article 5.3 du règlement du Statut des Educateurs, le club dispose, pour régulariser sa situation, d'un délai de 30 jours franc à compter du premier match où l'entraîneur ou l'éducateur désigné n'est plus sur le banc de touche ou la feuille de match.

Ainsi, le premier match qui suit l'envoi de cette démission est le 20 septembre 2026.

Le club dispose donc d'un délai de 30 jours à compter du 20 septembre 2026, soit jusqu'au 21 octobre 2026 pour désigner un éducateur référent de cette équipe.

COTEAUX LIBOURNAIS (553792) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Abade Christophe, ne possède donc pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci est inscrit à la formation CFI SE qui débutera le 13 novembre 2026.
Par un mail officiel daté du 18 aout 2026, le club a fait une demande de dérogation à la suite de cette inscription.
En conséquence, la commission accorde une dérogation à cette équipe, jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation et qu'il certifie cette formation avant la fin de la saison 2026-2027 pour obtenir le CCFI SE.
Si l'éducateur ne suit pas cette formation dans son intégralité ou ne valide pas sa certification, la commission appliquera le retrait d'un point par match avec effet rétroactif depuis la première journée de championnat, sans autre avertissement préalable.

FRATERNELLE LANDIRAS (505676) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Frauciel Jean, est titulaire du BEF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BASSIN ARCACHON 3 (580598) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Combarel Julien, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

US JSA CPA 2 (549491) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Elia Arnaud, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

PORTES ENTRE 2 MERS 3 (553258) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Souid Jamal, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

CADAUJAC SC 2 (500343) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Venier Patrice, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

SC SAINT SYMPHORIEN 1 (505634) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Vaitulukina Rémy, est titulaire du DF CS.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

LEOGNAN USC 1 (521895) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Costa Bruno, est titulaire du DF CS.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

DEPARTEMENTAL 2 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2025-2026 - POULE A - DIPLOME REQUIS : CCFI SENIORS

N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
535776	CMO BASSENS 3		310521496	BARREIRO DE LEIRAS Helder	CFI U14-U19	Educateur ayant permis accession saison 2025-2026	En Régle par dérogation
525226	BORDEAUX ST JEAN ASU 2		2543069231	NLOKA DIT DOUBE Emmanuel	DF CJ	Inscrit au DF CS	Dérogation
581856	GRADIGNAN FC 1		301088065	ANDEOL Mickaël	BEF		En Règle
505811	PATRONAGE BAZADAIS 2					Demission de l'éducateur	Délai 30 jours
553792	COTEAUX LIBOURNAIS 2		310853558	ABADE Christophe	Aucun	Inscrit CFI Seniors Nov 2026	Dérogation
505676	FRATERNELLE LANDIRAS		329203667	FRAUCIEL Jean	BEF		En Règle
580598	BASSIN ARCACHON 3		320542354	COMBAREL Julien	BMF		En Règle
549491	US.JSA/CPA		2547965249	ELIA Arnaud	DF CS		En Règle
553258	PORTES ENTRE 2 MERS 3		310252427	SOUID Jamal	DF CS		En Règle
500343	CADAUJAC SC 2		390312620	VENIER Fabrice	BMF		En Règle
505634	S.C. ST SYMPHORIEN 1		390526953	VAITULUKINA Rémy	DF CS		En Règle
521895	LEOGNAN USC 1		2320511989	COSTA Bruno	DF CS		En Règle

Départemental 2 – Poule B

MERIGNAC SA 3 (505679) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Gomes Duarte David, est titulaire du CCFI SE.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

CAZAUX OLYMPIQUE 2 (521250) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Bouleux Xavier, est titulaire du CCFI SE.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

MEDOC OCEAN FC 2 (549489) :
L'éducateur déclaré, Monsieur De Jesus Christophe, a suivi la formation CFI SE, sans la certifier et ne possède donc pas le diplôme requis.
Toutefois, il est l'éducateur qui a permis l'accession de cette équipe lors de la saison 2025-2026.
La commission dit l'équipe en règle par dérogation avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football pour la première saison.

La commission attire l'attention du club, sur le fait qu'un éducateur qui ne possède aucun diplôme en accédant de D3, ne peut avoir une dérogation que pendant 2 saisons. Ces 2 saisons doivent permettre à l'éducateur d'obtenir le diplôme nécessaire pour le niveau de pratique.

ES DU FRONSADAIS 1 (582752) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Flason Gary, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

CREONNAIS FCC (549494) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Arlot Stéphane, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

RC BORDEAUX METROPOLE 2 (505572) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Sarr Arfang, est titulaire du CCFI SE.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

GENSAC MONCARRET 1 (550080) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Cassoudebat Guillaume, est titulaire du CCFI SE.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

RC CHAMBERY 2 (525600) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Guillebeau Geoffrey, est titulaire du CCFI SE.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission note l'absence excusée de l'éducateur référent lors de la journée 1 disputée le 20 septembre.

ARSAC LE PIAN 2 (552034) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Pelanne Sébastien ne possède pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci est inscrit à la formation DF CS qui débutera le 29 janvier 2027.
À la suite de cette inscription, par un mail officiel datant du 24 aout 2026, le club demande une dérogation pour cette équipe.
En conséquence, la commission accorde une dérogation à cette équipe, jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.
Si l'éducateur ne suit pas cette formation dans son intégralité, la commission appliquera le retrait d'un point par match avec effet rétroactif depuis la première journée de championnat, sans autre avertissement préalable.

BLANQUEFORT ES 2 (525223) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Mouhoum Abel, est titulaire du BEF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FC GRAVES 2 (563803) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Lalloz Michel, est titulaire du BEF.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

DEPARTEMENTAL 2 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2025-2026 - POULE B - DIPLOME REQUIS : CCFI SENIORS							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
505679	MERIGNAC SA 3		340513706	GOMES DUARTE David	CCFI SE		En Règle
521250	CAZAUX OLYMPIQUE 2		2398015397	BOULEUX Xavier	CCFI SE		En Règle
549489	MEDOC OCEAN FC 2		339242986	DE JESUS Christophe	CFI SE	Educateur ayant permis accession saison 2025-2026	En Règle par dérogation
582752	ES DU FRONSADAIS 1		2319918861	FLASON Gary	DF CS		En Règle
549494	CREONNAIS FCC 1		311040105	ARLOT Stéphane	DF CS		En Règle
505572	RC BORDEAUX METROPOLE 2		2546554700	SARR Arfang	CCFI SE		En Règle
550080	GENSAC MONCARET 1		310243794	CASSOUDEBAT Guillaume	CCFI SE		En Règle
525600	CHAMBERY R.C 2		2543095738	GUILLEBEAU Joffrey	CCFI SE		En Règle
553035	CUBNEZAIS FC		329200064	BAUDRY Mickaël	CCFI SE		En Règle
552034	ARSAC LE PIAN 2		329214815	PELANNE Sébastien		Inscrit au DF CS du 29 janv 2027	Dérogation
525223	BLANQUEFORT ES 2		320534264	MOUHOUM Abel	BEF		En Règle
563803	FC GRAVES 2		329204460	LALLOZ Michel	BEF		En Règle

Départemental 2 – Poule C

Mesdames Lagarde Valérie et Lauroua Audrey ne prennent pas part aux décisions

TALENCE FC 3 (580608) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Soueidan Mohamed, est titulaire du CCFI SE.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

PAREMPUYRE FC (521254) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Gautey Matthieu, est titulaire du DF CS.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

MONTFERRANDAISE AS (529860) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Minard Julien, ne possède pas le diplôme requis.
Toutefois, il est l'éducateur qui a permis l'accession de cette équipe lors de la saison 2025-2026.

La commission dit l'équipe en règle par dérogation avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football pour la première saison.

La commission attire l'attention du club, sur le fait qu'un éducateur qui ne possède aucun diplôme en accédant de D3, ne peut avoir une dérogation que pendant 2 saisons. Ces 2 saisons doivent permettre à l'éducateur d'obtenir le diplôme nécessaire pour le niveau de pratique.

FC BORDS DE GARONNE (564832) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Beylard Sébastien, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

SAINT BRUNO UNION FC 2 (544160) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Bauderon Alain, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FC AMBES (513462) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Da Costa Philippe, est titulaire du CCFI SE.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

ALLIANCE DU MORON FC 2 (560500) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Dumortier Michel, est titulaire du BEF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

STADE SAINT MEDARDAIS 2 (505722) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Ferreira Pierre, est titulaire du CFI SE et ne possède donc pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci est inscrit à la certification du 8 octobre 2026
La commission accorde une dérogation à l'équipe, jusqu'à ce que l'éducateur valide sa certification.
Si l'éducateur n'obtient pas sa certification, la commission appliquera le retrait d'un point par match avec effet rétroactif depuis la première journée de championnat, sans autre avertissement préalable.

CANEJAN ES (523444) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Lasserre Jean-Luc, est titulaire du CCFI SE.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FC GRAND SAINT EMILIONNAIS 2 (580630) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Joussaume David, est titulaire du DF CJ, et ne possède donc pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci est inscrit à la formation DF CS qui débutera le 29 janvier 2027.
En conséquence, la commission accorde une dérogation à cette équipe, jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.
Si l'éducateur ne suit pas cette formation dans son intégralité, la commission appliquera le retrait d'un point par match avec effet rétroactif depuis la première journée de championnat, sans autre avertissement préalable.

VENDAYS MONTALIVET (552666) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Daumas Maxime, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.
Toutefois, la commission demande la saisie d'une licence EDUCATEUR FEDERAL pour cette personne.

AUDENGE ES 2 (505552) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Saqueboeuf Braneyre Julien, est titulaire du DF CS.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

DEPARTEMENTAL 2 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2025-2026 - POULE C - DIPLOME REQUIS : CCFI SENIORS							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
580608	TALENCE FC 3		330514581	SOUEIDAN Mohamed	CCFI SE		En Règle
521254	PAREMPUYRE FC 1		339241199	GAUTEY Matthieu	DF CS		En Règle
529860	MONFERRANDAISE AS 1		350518590	MINARD Julien	AUCUN	Educateur ayant permis accession saison 2025-2026	En Régle par dérogation
564832	FC BORDS DE GARONNE 1		319215464	BEYLARD Sébastien	BMF		En Règle
544160	ST BRUNO UNION FC 2		2545421662	BAUDERON Alain	DF CS		En Règle
513462	FC AMBES 1		339233339	DA COSTA Philippe	CCFI SE		En Règle
560500	ALLIANCE DU MORON FC 2		301560111	DUMORTIER Michel	BEF		En Règle
505722	S. ST MEDARDAIS 2		370513263	FERREIRA Pierre	CFI SE	inscrit à la certification du 8 octobre	Dérogation
523444	CANEJAN ES 1		300318477	LASSERRE Jean-Luc	CCFI SE		En Règle
580630	FC GRAND ST EMILIONNAIS 2		339235085	JOUSSEAUME David	DF CJ	Inscrit au DF CS du 29 janv 2027	Dérogation
552666	VENDAYS MONTALIVET 1		1796221919	DAUMAS Maxime	DF CS	Demande Licence EDUCATEUR FEDERAL à faire	En Règle
505552	AUDENGE ES 2		350514538	SAQUEBOEUF BRANEYRE Julien	DF CS		En Règle

Départemental 2 – Poule D

MM Franck Baros et Ali Rafi ne prennent pas part aux décisions.

RIVE DROITE 33 FC 2 (551473) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Cibiel Jean-Charles, est titulaire du DF CS.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

LANDES GIRONDINES (548277)

L'éducateur déclaré, Monsieur Bureau Julien, ne possède pas le diplôme requis.

Toutefois, il est l'éducateur qui a permis l'accession de cette équipe lors de la saison 2025-2026.

La commission dit l'équipe en règle par dérogation avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football pour la première saison.

La commission attire l'attention du club, sur le fait qu'un éducateur qui ne possède aucun diplôme en accédant de D3, ne peut avoir une dérogation que pendant 2 saisons. Ces 2 saisons doivent permettre à l'éducateur d'obtenir le diplôme nécessaire pour le niveau de pratique.

LIBOURNE FOOT 2024 2 (564925) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Bidjang Willy, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

SAINT SEURIN SAINT ESTEPHE (560205) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Selle Vincent, est titulaire du BEF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

TARGON SOULIGNAC 2 (547677) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Wany Nicolas, est titulaire du DF CJ, et ne possède donc pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci est inscrit à la formation DF CS qui débutera le 29 janvier 2027.
En conséquence, la commission accorde une dérogation à cette équipe, jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.
Si l'éducateur ne suit pas cette formation dans son intégralité ou ne valide pas la certification, la commission appliquera le retrait d'un point par match avec effet rétroactif depuis la première journée de championnat, sans autre avertissement préalable.

BOULIACAISE FC (505597) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Ardurat Xavier, est titulaire du CCFI SE.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

MONSEGUR SC (505858) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Traore Dramane, est titulaire du CCFI SE.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

ATHLETIC 89 FC 2 (560755) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Martins De Carvalho Geoffrey, ne possède pas le diplôme requis.
Toutefois, il est l'éducateur qui a permis l'accession de cette équipe lors de la saison 2024-2025, pour la deuxième et dernière saison.
La commission dit l'équipe en règle par dérogation avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football pour la première saison.

La commission attire l'attention du club, sur le fait qu'un éducateur qui ne possède aucun diplôme en accédant de D3, ne peut avoir une dérogation que pendant 2 saisons. Ces 2 saisons doivent permettre à l'éducateur d'obtenir le diplôme nécessaire pour le niveau de pratique.

JS TEICHOISE 1 (505644) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Chapalain Florian, est titulaire du CCFI SE.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FC BARPAIS (521556) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Duclerc Jonathan, ne possède donc pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci est inscrit à la formation CFI SE qui débutera le 13 novembre 2026.
Par un mail officiel daté du 9 juillet 2026, le club a fait une demande de dérogation à la suite de cette inscription.

En conséquence, la commission accorde une dérogation à cette équipe, jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation et qu'il certifie cette formation avant la fin de la saison 2026-2027 pour obtenir le CCFI SE.
Si l'éducateur ne suit pas cette formation dans son intégralité ou ne valide pas sa certification, la commission appliquera le retrait d'un point par match avec effet rétroactif depuis la première journée de championnat, sans autre avertissement préalable.

LE TAILLAN AS 2 (518036) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Rabineau Matthieu, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

ANDERNOS SPORT 2 (505701) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Dupont Florent, est titulaire du CCFI SE.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

DEPARTEMENTAL 2 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2025-2026 - POULE D - DIPLOME REQUIS : CCFI SENIORS							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
551473	RIVE DROITE 33 FC 2		2543573608	CIBIEL Jean-Charles	DF CS		En Règle
548277	LANDES GIRONDINES 1		340514023	BUREAU Julien	Aucun	Educateur ayant permis l'accession saison 25-26	En Règle par dérogation
564925	LIBOURNE FOOT 2024 2		2338179932	BIDJANG Willy	BMF		En Règle
560205	ST SEURIN ST ESTEPHE		300321359	SELLE Vincent	BEF		En Règle
547677	TARGON SOULIGNAC FC 2		319219544	WANY Nicolas	DF CJ	Inscrit au DF CS du 29 janv 2027	Dérogation
505597	BOULIACAISE FC 1		310608766	ARDURAT Xavier	CCFI SE		En Règle
505858	MONSEGUR SC 1		2547096295	TRAORE Dramane	CCFI SE		En Règle
560755	ATHLETIC 89 FC 2		2545423575	MARTINS DE CARVALHO Geoffrey	Aucun	Educateur ayant permis l'accession saison 24-25	En Règle par dérogation
505644	JS TEICHOISE 1		2544441036	CHAPALAIN Florian	CCFI SE		En Règle
521556	FC BARPAIS 1		319216756	DUCLERC Jonathan	CFI U10-U13	Inscrit au CFI SE nov 2026	Dérogation
518036	LE TAILLAN A.S. 2		340514463	RABINEAU Mathieu	DF CS		En Règle
505701	ANDERNOS SPORT 2		319219157	DUPONT Florent	CCFI SE		En Règle

FEMININES A 11 – D1 INTERSPORT

BORDEAUX COQS ROUGES (505598) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Baleinier Ludovic, est titulaire du CCFI SE.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

US BEYCHEVELLE (505817) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Renodo Laurent, est titulaire du CCFI SE.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

C BORDEAUX ETUDIANTS CLUB (500042) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Dieng Babacar, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

LEGE CAP FERRET US (552060) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Bogvad Guillaume, est titulaire du CCFI SE.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

SAINT ANDRE DE CUBZAC FC (505581) :
L'éducateur présent sur les FMI, Monsieur Higueras Gianni, ne possède pas le diplôme requis et n'est à ce jour inscrit à aucune formation.
Les autres personnes présentes sur les FMI ne possèdent pas non plus le diplôme requis.
En conséquence, la commission dit l'équipe en infraction avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football et applique le retrait d'un point par match joué en infraction à compter de la journée 1.

STADE BORDELAIS (500021) :
L'éducateur présent sur les FMI, Monsieur Lasserre Jean-Paul, ne possède pas le diplôme requis.
Toutefois, il est l'éducateur qui a permis l'accession de cette équipe lors de la saison 2025-2026.
La commission dit l'équipe en règle par dérogation avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football pour la première saison.

La commission attire l'attention du club, sur le fait qu'un éducateur qui permet l'accession, ne peut avoir une dérogation que pendant 3 saisons. Ces 3 saisons doivent permettre à l'éducateur d'obtenir le diplôme nécessaire pour le niveau de pratique.

FC ARSAC LE PIAN (552034) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Annoncia Franck, est titulaire du BEF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

CESTAS SAG (525228) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Pimenta Nicolas, est titulaire du DF CS.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

DEPARTEMENTAL 1 - INTERSPORT- ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2025-2026 - FEM à 11 - DIPLOME REQUIS : CCFI SENIORS							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
505598	BORDEAUX COQS ROUGES		339231199	BALEINIER Ludovic	CCFI SE		En Règle
505817	US BEYCHEVELLE		310252199	RENEDO Laurent	CCFI SE		En Règle
565976	CBEC		2546887426	DIENG Babacar	DF CS		En Règle
552060	LEGE CAP FERRET US		350519265	BOGVAD Guillaume	CCFI SE		En Règle
525228	CESTAS SAG		2544019569	PIMENTA Nicolas	DF CS		En Règle
505581	ST ANDRE DE CUBZAC FC		2543394797	HIGUERAS Gianni	Aucun		Infraction
552034	FC ARSAC LE PIAN		2320334969	ANNONCIA Franck	BEF		En Règle
500021	STADE BORDELAIS		329201439	LASSERRE Jean-Paul	Aucun		En Règle par Dérogation

U17- Départemental 1– Poule A

Monsieur Baros Franck ne prend pas part aux décisions

LE TAILLAN AS (518036) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Hillion Gilles, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

JS TEICHOISE 1 (505644) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Martet Gilles, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

MEDOC ATLANTIQUE FCC (582232) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Espinosa Denis, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

LEGE CAP FERRET US (552060) :

L'éducateur déclaré lors de l'engagement de l'équipe, Monsieur Louafi Mehdi, est titulaire du BMF.
Or, aujourd'hui cet éducateur n'est pas licencié du club, et aucun nouvel éducateur possédant le diplôme n'a été déclaré.
La commission dit l'équipe en infraction avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football, et applique le retrait d'un point par match joué en infraction selon l'article 5.3, jusqu'à régularisation de la situation.

BRUGES ES (523443) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Ledot Serge, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FC PORTES ENTRE DEUX MERS (553258) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Rosette Pein Rudy, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

GRADIGNAN FC (581856) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Poleya Denis, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

JSA CPA (549491) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Houeto Wilfried, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BORDEAUX COQS ROUGES (505598) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Sedeaud Noël, est titulaire du BEF.
Toutefois, par un mail du lundi 14 septembre, Monsieur Sedeaud a signifié sa démission du club, à la suite de la première journée disputée en sa présence.

Ainsi, en application de l'article 5.3, le club dispose, pour régulariser sa situation, d'un délai de 30 jours franc à compter du premier match où l'entraîneur ou l'éducateur désigné n'est plus sur le banc de touche ou la feuille de match.

Ainsi, le premier match qui suit l'envoi de cette démission est le 26 septembre 2026.

Le club dispose donc d'un délai de 30 jours à compter du 26 septembre 2026, soit jusqu'au 27 octobre 2026 pour désigner un éducateur référent de cette équipe qui possède, OBLIGATOIREMENT, à minima, le DF CJ.

FCE MERIGNAC ARLAC 3 (514831) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Dubois Kilian, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

MACAU SJ (505613) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Beaumont Mickaël, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

AS ST AUBIN DE MEDOC (520874) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Roncato Freddy, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

U17 -DEPARTEMENTAL 1 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2026-2027 - POULE A - DIPLOME REQUIS : DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
518036	LE TAILLAN AS		310249439	HILLION Gilles	DF CJ		En Règle
505644	JS TEICHOISE		2546388539	MARTET Gilles	DF CJ		En Règle
582232	FC CŒUR MEDOC ATLANTIQUE		1676014254	ESPINOSA Denis	DF CJ		En Règle
552060	LEGE CAP FERRET US		390512455	LOUAFI Mehdi	BMF	Pas de licence 26-27	
523443	BRUGES E.S		2300516903	LEDOT Serge	DF CJ		En Règle
553258	PORTES ENTRE 2 MERS		350521075	ROSETTE PEIN Rudy	DF CJ		En Règle
581856	GRADIGNAN FC		2544322955	POLEYA Denis	DF CJ		En Règle
549491	US JSA CPA		2543737374	HOUETO Wilfried	DF CJ		En Règle
505598	BORDEAUX COQS ROUGES 1		1966836025	SEDEAUD Noël	BEF	Educateur ayant démissioné	
514831	MERIGNAC ARLAC FCE 3		2544069153	DUBOIS Killian	BMF		En Règle
505613	MACAU SJ		2547809751	BEAUMONT Mickaël	DF CJ		En Règle
520874	A.S. ST AUBIN DE MEDOC		300530275	RONCATO Freddy	DF CJ		En Règle

U17- Départemental 1– Poule B

CHANTECLER (505674) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Hanini Hassan, est titulaire du BEF.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

COTEAUX LIBOURNAIS (553792) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Colas Julien, est titulaire du DF CJ.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission note l'absence, non excusée de l'éducateur déclaré, lors de la journée 1 disputée le 12 septembre 2026, et applique l'amende de 48.50 EUROS

ES EYSINAISE (505760) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Coumet Patrice, est titulaire du BEF.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

ALLIANCE DU MORON FC 2 (560500) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Renaud Vincent, est titulaire du DF CJ.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission note l'absence, non excusée de l'éducateur déclaré, lors de la journée 1 disputée le 12 septembre 2026, et applique l'amende de 48.50 EUROS

ASU BORDEAUX SAINT JEAN (525226) :
L'éducateur déclaré, Monsieur De Waegenare Antoine, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

LIBOURNE FOOT 2024 (564925) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Cherif Mohamed, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

US CENON (511449) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Guittierrez Mickaël, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

SAINT SEURIN JUNIOR (552606) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Lami Gaëtan, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BEGLAIS CA (500110) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Lapierre Stéphane, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FC GRAVES (563803) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Decroix Maxence, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.
La commission note l'absence excusée de l'éducateur référent pour la journée 1.

CMO BASSENS (535776) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Vimont Julien, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

ST EMILIONNAIS FCG (580630) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Aniorte David, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

Toutefois, la commission demande la saisie d'une demande de licence EDUCATEUR FEDERAL pour cet éducateur.

U17 -DEPARTEMENTAL 1 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2026-2027- POULE B - DIPLOME REQUIS : DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
505674	CHANTECLER		360528108	HANINI Hassan	BEF		En Règle
553792	FC COTEAUX LIBOURNAIS		339253006	COLAS Julien	DF CJ		En Règle
505760	ES EYSINAISE		339259006	COUMET Patrice	BEF		En Règle
560500	ALLIANCE DU MORON FC		2544104405	RENAUD Vincent	DF CJ		En Règle
525226	ASU BORDEAUX ST JEAN		1926849828	DE WAEGENAERE Antoine	DF CJ		En Règle
564925	LIBOURNE FOOTBALL ASSOCIATION 2024		2544524465	CHERIF Mohamed	DF CJ		En Règle
511449	CENON US		329223932	GUITTIERREZ Mickaël	DF CJ		En Règle
552606	ST SEURIN JUNIORS		2544277463	LAMI Gaetan	BMF		En Règle
500110	BEGLES CA 1		339235924	LAPIERRE Stéphane	DF CJ		En Règle
563803	GRAVES FC		1996818700	DECROIX Maxence	BMF		En Règle
535776	CMO BASSENS		2543980095	VIMONT Julien	BMF		En Règle
580630	ST EMILIONNAIS FCG		2348064501	ANIORTE David	DF CJ	DEMANDE LICENCE EDUCATEUR FEDERAL	En Règle

U15 – Départemental 1– Poule A

Monsieur Baros Franck ne prend pas part aux décisions

LIBOURNE FOOT 2024 (564925) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Simonnot Olivier, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission note l'absence, non excusée de l'éducateur déclaré, lors de la journée 2 disputée le 19 septembre 2026, et applique l'amende de 48.50 EUROS

BRUGES ES (523443) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Ledot Edwin, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BEGLAIS CA (500110) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Bizim Cristi Nicolae, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

CMO BASSENS (535776)

L'éducateur déclaré, Monsieur Salles Jean-Baptiste, est titulaire du BMF.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

GRAVES FC (563803) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Ngo Van Pierre, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

LE TAILLAN AS (518036) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Martin Léo, ne possède pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci est inscrit à la formation DF CJ qui débutera le 15 octobre 2026.
Par un mail officiel daté du 8 septembre 2026, le club a fait une demande de dérogation à la suite de cette inscription.
En conséquence, la commission accorde une dérogation à cette équipe, jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation et qu'il certifie cette formation avant la fin de la saison 2026-2027 pour obtenir le DF CJ.
Si l'éducateur ne suit pas cette formation dans son intégralité ou ne valide pas sa certification, la commission appliquera le retrait d'un point par match avec effet rétroactif depuis la première journée de championnat, sans autre avertissement préalable.

FC GRAND SAINT EMILIONNAIS (580630) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Charlot Thomas, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.
La commission note l'absence, non excusée de l'éducateur déclaré, lors de la journée 1 disputée le 12 septembre 2026, et applique l'amende de 48.50 EUROS

AS PUGNAC (544938) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Rogol Geoffrey, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

US CENON (511449) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Habouchi Lahouari, est titulaire du BEF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FC TERRE DES GRAVES (565240) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Francalanza Malo, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

JEUNESSE VILLENAVAISE (500440) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Drame Hamidou, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

CARBON BLANC CA (505560) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Dupin David, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.
Toutefois, la commission demande la saisie d'une demande de licence EDUCATEUR FEDERAL pour cet éducateur.

U15 - DEPARTEMENTAL 1- ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2026-2027 - POULE A - DIPLOME REQUIS : DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
564925	LIBOURNE FOOTBALL ASSOCIATION 2024		350516117	SIMONNOT Olivier	DF CJ		En Règle
523443	BRUGES E.S		2544000021	LEDOT Edwin	DF CJ		En Règle
500110	BEGLAIS CA		2547400391	BIZIM Cristi Nicolae	DF CJ		En Règle
535776	CMO BASSENS		311040263	SALLES Jean-Baptiste	BMF		En Règle
563803	GRAVES FC		2544000613	NGO VAN Pierre	BMF		En Règle
518036	LE TAILLAN AS		2544614195	MARTIN Léo	CFI U14	Inscrit au DF CJ du 15 oct 2026	Dérogation
580630	ST EMILIONNAIS FCG		2544415054	CHARLOT Thomas	DF CJ		En Règle
544938	AS PUGNAC		9604035000	ROGOL Geoffrey	DF CJ		En Règle
511449	CENON US		339237692	HABOUCHI Lahouari	BEF		En Règle
565240	FC TERRE DES GRAVES		2546693334	FRANCALANZA MALO	BMF		En Règle
500440	JEUNESSE VILLENAVAISE		2378057236	DRAME Hamidou	BMF		En Règle
505560	CARBON BLANC CA		329215627	DUPIN David	DF CJ	LICENCE EDUCATEUR FEDERAL UNION ST JEAN	En Règle

U15 – Départemental 1– Poule B

AS ST AUBIN DE MEDOC (520874) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Agion Jérôme, est titulaire du DF CJ.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FC SAINT MEDARD EN JALLES (513182) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Roisneau Nicolas, est titulaire du BMF.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

MACAU SJ (505613) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Barbe Bastien, est titulaire du DF CJ.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission note l'absence excusée de l'éducateur référent pour la journée 1.

LEGE CAP FERRET (552600) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Balard Anthony, est titulaire du BMF.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission note l'absence, non excusée de l'éducateur déclaré, lors de la journée 2 disputée le 19 septembre 2026, et applique l'amende de 48.50 EUROS

ASU BORDEAUX SAINT JEAN (525226) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Martin Labeyrie Gaspar, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission note l'absence excusée de l'éducateur référent pour la journée 1.

FC PORTES ENTRE DEUX MERS (553258) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Sans Lilian, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

JS TEICHOISE (505644) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Valente De Pinho Thomas, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

MEDOC ATLANTIQUE FCC (582232) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Cauhape David, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

ES EYSINAISE (505760) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Gaudin Benoit, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

MERIGNAC SA (505679) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Zoa Essono Lionel, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

JSA CPA (549491) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Dubois Boury Joseph, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

SAINT BRUNO FC (544160) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Goncalves Hugo, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

U15 - DEPARTEMENTAL 1 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2026-2027- POULE B - DIPLOME REQUIS : DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
520874	A.S. ST AUBIN DE MEDOC 1		360512567	AGION Jérôme	DF CJ		En Règle
513182	ST MEDARD EN JALLES		2398047560	ROISNEAU Nicolas	BMF		En Règle
505613	MACAU SJ		2543127135	BARBE Bastien	DF CJ		En Règle
552060	LEGE CAP FERRET US		2546075114	BALARD Anthony	BMF		En Règle
525226	ASU BORDEAUX ST JEAN		2545940503	MARTIN LABEYRIE Gaspar	BMF		En Règle
553258	PORTES ENTRE 2 MERS		2545545293	SANS Lilian	DF CJ		En Règle
505644	JS TEICHOISE		370524788	VALENTE DE PINHO Thomas	DF CJ		En Règle
582232	FC CŒUR MEDOC ATLANTIQUE		300762926	CAUHAPE David	DF CJ		En Règle
505760	EYSINAISE ES		1716212374	GAUDIN Benoit	DF CJ		En Règle
505679	MERIGNACAIS SA		9603138648	ZOA ESSONO Lionel	DF CJ		En Règle
549491	US JSA CPA		2547934813	DUBOIS BOURY Joseph	DF CJ		En Règle
544160	ST BRUNO UNION FC		2545021125	GONCALVES Hugo	DF CJ		En Règle

U13- Brassage LFNA – Poule A

Monsieur Andreu Pascal ne prend pas part aux décisions

CESTAS SAG (525228) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Poleya Wilfried, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

TALENCE FC (580608) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Devisschere Julien, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission prend note de l'absence excusée de l'éducateur référent pour la journée 2.

GIRONDINS DE BORDEAUX FC (500211) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Pigout Benoit, est titulaire du BEF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BORDEAUX SAINT JEAN ASU (525226) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Cougnon Stéphane, est titulaire du BEF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

ES BRUGES (523443) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Aribi Hacène, est titulaire du BEF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BLANQUEFORT ES (525223) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Pelanne Cédric, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

CMO BASSENS (535776) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Louisia Christophe, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission note l'absence, non excusée de l'éducateur déclaré, lors de la journée 2 disputée le 19 septembre 2026, et applique l'amende de 48.50 EUROS

ST ANDRE DE CUBZAC FC (505581) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Baudouin Laurent, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

PESSAC FC (550999) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Krim Gaylord, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

ESTUAIRE HTE GIRONDE FC (553257) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Chone Nicolas, est titulaire du DF REF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BRASSAGES LFNA -U13 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2026-2027 - POULE A - DIPLOME REQUIS : DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
525228	CESTAS SAG		2544039665	POLEYA Wilfried	BMF		En Règle
580608	TALENCE FC		360510109	DEVISSCHERE Julien	DF CJ		En Règle
500211	GIRONDINS DE BORDEAUX FC		339252363	PIGOUT Benoit	BEF		En Règle
525226	BORDEAUX ST JEAN ASU		1132428254	COUGNON Stéphane	BEF		En Règle
523443	BRUGES ES		339233200	ARIBI Hacène	BEF		En Règle
525223	BLANQUEFORTAISE ES		319210206	PELANNE Cédric	DF CJ		En Règle
535776	BASSENS CMO		2411367388	LOUISIA Christophe	BMF		En Règle
505581	ST ANDRE DE CUBZAC FC		300761364	BAUDOUIN Laurent	DF CJ		En Règle
550999	PESSAC FC		340521510	KRIM Gaylord	DF CJ		En Règle
553257	ESTUAIRE HTE GIRONDE FC		329219510	CHONE Nicolas	DF REF		En Règle

U13- Brassage LFNA – Poule B

STADE BORDELAIS (500021) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Arrechea Patrick, est titulaire du BEF.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FLOIRAC CM (500045) :

L'éducateur présent sur les FMI, Monsieur Benhassena Mohamed, est titulaire du DF CJ.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission note l'absence, non excusée de l'éducateur déclaré, lors de la journée 2 disputée le 19 septembre 2026, et applique l'amende de 48.50 EUROS

FC GRAVES (563803) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Beaufils Julien, est titulaire du BMF.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FCE MERIGNAC ARLAC (514831) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Etchepare Ernaut, est titulaire du DF CJ.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FC CŒUR MEDOC ATLANTIQUE (582232) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Arzel Steven, est titulaire du CFF3, et ne possède donc pas le diplôme requis. Toutefois, celui-ci est inscrit à la Journée de Formation Complémentaire du DF CJ du 30 octobre 2026, dans le District du Tarn.

En conséquence, la commission accorde une dérogation à cette équipe, jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.
A l'issue de la formation suivie, la commission demande au club de nous faire parvenir l'attestation de présence de cet éducateur afin de mettre en règle cette équipe.

FC MASCARET (560218) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Haaouachi Hichem, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

MERIGNACAIS SA (505679) :
L'éducateur présent sur les FMI, Monsieur Caudoux Charles, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

LA BREDE FC (505814) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Ruffaud Luka, est titulaire du CFF3 et CFF2, et ne possède donc pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci est inscrit à la Journée de Formation Complémentaire du DF CJ du 20 octobre 2026, à Puymoyen.
En conséquence, la commission accorde une dérogation à cette équipe, jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.
A l'issue de la formation suivie, la commission demande au club de nous faire parvenir l'attestation de présence de cet éducateur afin de mettre en règle cette équipe.

PORTES ENTRE 2 MERS (553258) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Tauzin Laurent, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

CANEJAN ES (523444) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Lebran Christophe, est titulaire du CFF3, et ne possède donc pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci est inscrit à la Journée de Formation Complémentaire du DF CJ du 20 octobre 2026, à Puymoyen.
En conséquence, la commission accorde une dérogation à cette équipe, jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.
A l'issue de la formation suivie, la commission demande au club de nous faire parvenir l'attestation de présence de cet éducateur afin de mettre en règle cette équipe.

BRASSAGES LFNA -U13 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2026-2027 - POULE B - DIPLOME REQUIS : DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
500021	STADE BORDELAIS		300758909	ARRECHEA Patrick	BEF		En Règle
500045	CM FLOIRAC		1132427839	BENHASSENA Mohamed	DF CJ		En Règle
563803	GRAVES FC		319211228	BEAUFILS Julien	BMF		En Règle
514831	MERIGNAC ARLAC FCE		2546332600	ETCHEPARE Ernaut	DF CJ		En Règle
582232	FC CŒUR MEDOC ATLANTIQUE		2201391457	ARZEL Steven	CFF3	Inscrit JC DF CJ du 30 oct 26	Dérogation
560218	FC MASCARET		330513197	HAAOUACHI Hichem	DF CJ		En Règle
505679	MERIGNACAIS SA		2544330306	CAUDOUX Charles	BMF		En Règle
505814	LA BREDE FC		2544359021	RIFFAUD Luka	CFF2	Inscrit JC DF CJ du 20 oct 26	Dérogation
553258	PORTES ENTRE 2 MERS		311040280	TAUZIN Laurent	DF CJ		En Règle
523444	CANEJAN ES 1		310241151	LEBRAN Christophe		Inscrit JC DF CJ du 20 oct 26	Dérogation

U13- Brassage LFNA – Poule C

Monsieur Baros ne prend pas part aux décisions

BOUSCATAISE US (515156) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Pouget Yohann, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

SAINT BRUNO UNION FC (544160) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Bauderon Quentin, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

US CENON (511449) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Mansour Lyesse, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

AS TAILLAINAISE (518036) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Tap Alexandre, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

JEUNESSE VILLENAVAISE (500440) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Mouchet Maël, est titulaire du CFI U10-U13, et ne possède donc pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci sera cette saison, en formation BMF Apprentissage.

La commission dit l'équipe en règle par dérogation avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

STADE PESSACAIS UC (500139) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Hairech Samir, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FC RIVE DROITE 33 (551473) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Marchaland Lionel, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

JEUNES de LANGON (564771) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Amoakon Christian, est titulaire du BEF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FC ARSAC LE PIAN (552034) :
L'éducateur déclaré, Monsieur DIAS Dylan, est titulaire du BEF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

ALLIANCE DU MORON FC (560500) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Zapata Sylvain, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BRASSAGES LFNA -U13 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2026-2027 - POULE C - DIPLOME REQUIS : DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
515156	BOUSCATAISE US		329209841	POUGET Yohann	BMF		En Règle
544160	ST BRUNO UNION FC		2544019497	BAUDERON Quentin	DF CJ		En Règle
511449	CENON US		340528758	MANSOUR Lyesse	DF CJ		En Règle
518036	TAILLANAISE AS		2127546987	TAP Alexandre	BMF		En Règle
500440	JEUNESSE VILLENAVAISE		2546211736	MOUCHET Maël		BMF APPRENTISSAGE SESSION 26-27	En Règle par dérogation
500139	STADE PESSACAIS UC		320547167	HAIRECH Samir	DF CJ		En Règle
551473	RIVE DROITE 33 FC		399050246	MARCHALANT Lionel	DF CJ		En Règle
564771	JEUNES DE LANGON		230385769	AMOAKON Christian	BEF		En Règle
552034	FC ARSAC LE PIAN		2543715796	DIAS Dylan	BEF		En Règle
560500	ALLIANCE DU MORON FC		319224924	ZAPATA Sylvain	BMF		En Règle

U13- Brassage LFNA – Poule D

COTEAUX LIBOURNAIS (553792) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Coquillot Sébastien, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission note l'absence excusée de l'éducateur déclaré, lors de la journée 1 disputée le 12 septembre 2026.

SAINT MEDARD EN JALLES (513182) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Hadi Florent, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

US LEGE CAP FERRET (552060) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Eyquem Clément, est titulaire du BEF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

LIBOURNE FOOTBALL ASSOCIATION 2024 (564925) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Moulinier Mathis, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

US LORMONT (509442) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Kingue Darel, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BASSIN ARCACHON FC (580598) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Reuziaux Joey, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

CHAMBERY RC (525600) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Vasquez Samuel, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FC TERRE DES GRAVES (565240) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Lolmede Valentin, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

JEUNES ESPOIRS MERIGNACAIS (564638) :
L'éducateur présent sur les FMI, Monsieur Osman Mohamed, ne possède aucun diplôme, et n'est inscrit à aucune formation.
La commission déclare l'équipe en infraction avec le Statut des Educateurs du District de le Gironde de Football.
En application de l'article 5.3, la commission applique le retrait d'un point par match joué en infraction : journée 1 et 2, soit moins 2 points.

JS TEICHOISE (505644) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Robert François, est titulaire du BMF.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BRASSAGES LFNA -U13 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2026-2027 - POULE D - DIPLOME REQUIS : DF COACH JEUNES							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
553792	COTEAUX LIBOURNAIS		319202193	COQUILLAUD Sébastien	BMF		En Règle
513182	ST MEDARD EN JALLES		370527527	HADI Florent	BMF		En Règle
552060	LEGE CAP FERRET US		329212239	EYQUEM Clément	BEF		En Règle
564925	LIBOURNE FOOTBALL ASSOCIATION 2024		2546281824	MOLINIER Matys	BMF		En Règle
509442	LORMONT US		2545544436	KINGUE Darel	DF CJ		En Règle
580598	BASSIN ARCACHON FC		2546000704	REUZIAUX Joey	DF CJ		En Règle
525600	CHAMBERY RC		2545983627	VASQUEZ Samuel	BMF		En Règle
565240	TERRES DES GRAVES		320542758	LOLMEDE Valentin	BMF		En Règle
564638	JEUNES ESPOIRS MERIGNACAIS		2544095306	OSMAN Mohamed	Aucun		Infraction
505644	TEICHOISE JS		370517642	ROBERT François	BMF		En Règle

U12- Brassage Niveau 1 – Poule A

GIRONDINS DE BORDEAUX FC (500211) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Tanacescu Guillaume, est titulaire du BEF.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BOUSCATAISE US (515156) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Posseme Augustin, est titulaire du BMF.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FCE MERIGNAC ARLAC (514831) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Guillot Rémi, est titulaire du BEF.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

CARBON BLANC CA (505560) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Enrique Stéphane, est titulaire du DF CJ.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission note l'absence, non excusée de l'éducateur déclaré, lors de la journée 2 disputée le 19 septembre 2026, et applique l'amende de 48.50 EUROS

FC TERRE DES GRAVES (565240) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Francalanza Lucas, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BORDEAUX SAINT JEAN ASU (525226) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Freynet Antoine, est titulaire du CCFI U10-U13.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BASSIN ARCACHON FC (580598) :
L'éducatrice déclarée, Madame David Océane, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

Toutefois, l'éducatrice ne possède pas, à ce jour, sa licence TECHNIQUE REGIONALE.
La commission demande la saisie d'une licence TECHNIQUE REGIONALE pour cette éducatrice.

La commission note l'absence, non excusée de l'éducatrice déclarée, lors des journées 1et 2 disputées les 12 et 19 septembre 2026, et applique l'amende de 97 euros (48.50 EUROSx2)

ES BRUGES (523443) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Fayol Ronny ne possède pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci est inscrit à la formation DF CJ qui débute le 15 octobre 2026.
En conséquence, la commission accorde une dérogation à cette équipe, jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.
Dans le cas contraire, si l'éducateur ne participe pas à la formation, ou ne valide pas sa certification, l'équipe sera considérée en infraction, avec effet rétroactif depuis la première journée, sans aucun autre avertissement, en application du règlement du statut des éducateurs.

STADE PESSACAIS UC (500139) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Rais Farid, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

AMBARESIENNE ES (550784) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Ezzaoui Mohamed, est titulaire du BEF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission note l'absence, non excusée de l'éducateur déclaré, lors des journées 1et 2 disputées les 12 et 19 septembre 2026, et applique l'amende de 97 euros (48.50 EUROSx2)

BRASSAGES U12 NIVEAU 1 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2026-2027 - POULE A - DIPLOME REQUIS : CCFI U10-U13							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
500211	GIRONDINS DE BORDEAUX FC		339232642	TANACESCU Guilaume	BEF		En Règle
515156	BOUSCATAISE US		2546218966	POSSEME Augustin	BMF		En Règle
514831	MERIGNAC ARLAC FCE		2543117531	GUILLOT Rémi	BEF		En Règle
505560	CARBON BLANC CA 1		300621434	ENRIQUE Stéphane	DF CJ		En Règle
565240	TERRES DES GRAVES		2545945720	FRANCALANZA Lucas	BMF		En Règle
525226	BORDEAUX ST JEAN ASU		2546772157	FREYNET Antoine	CCFI U10-U13		En Règle
580598	BASSIN ARCACHON FC		2546340209	DAVID Océane	BMF	Licence TECHNIQUE A SAISIR	En Règle
523443	BRUGES ES		3249622112	FAYOL Ronny	AUCUN	Inscrit DF CJ du 15 OCT 2026	Dérogation
500139	STADE PESSACAIS UC		340522829	RAIS Farid	DF CJ		En Règle
550784	AMBARESIENNE ES		339236317	EZZAOUI Mohamed	BEF		En Règle

U12- Brassage Niveau 1 – Poule B

STADE BORDELAIS (500021) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Robert Jérémie, est titulaire du BEF.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

US LORMONT (509442) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Tshiyambwe Kazadi Serge, est titulaire du BMF.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

CAUDERAN AGJA (505837) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Ferte Brian, ne possède pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci est inscrit à la formation DF CJ qui débute le 15 octobre 2026.

En conséquence, la commission accorde une dérogation à cette équipe, jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.

Dans le cas contraire, si l'éducateur ne participe pas à la formation, ou ne valide pas sa certification, l'équipe sera considérée en infraction, avec effet rétroactif depuis la première journée, sans aucun autre avertissement, en application du règlement du statut des éducateurs.

LOUBESIEN FC (50554) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Brossard Alexis, est titulaire du CCFI U10-U13.

La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BORDEAUX COQS ROUGES (505598) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Chouleur Ewen, est titulaire du CCFI U10-U13.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BLANQUEFORT ES (525223) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Spadotto Giovanni, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission note l'absence, non excusée de l'éducateur déclaré, lors des journées 1et 2 disputées les 12 et 19 septembre 2026, et applique l'amende de 97 euros (48.50 EUROSx2)

FC RIVE DROITE 33 (551473) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Brini Kamel, est titulaire du CCFI U10-U13.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

PORTES ENTRE 2 MERS (553258) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Vessy Eric, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

ES DU FRONSADAIS (582752) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Lopes Pena Nicolas, est titulaire du CCFI U10-U13.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

SAINT DENIS DE PILE US (518025) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Dussort Julien ne possède pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci est inscrit à la formation CFI U10-U13 de septembre 2026.
En conséquence, la commission accorde une dérogation à cette équipe, jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.
Dans le cas contraire, si l'éducateur ne participe pas à la formation, ou ne valide pas sa certification, l'équipe sera considérée en infraction, avec effet rétroactif depuis la première journée, sans aucun autre avertissement, en application du règlement du statut des éducateurs.

BRASSAGES U12 NIVEAU 1 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2026-2027 - POULE B - DIPLOME REQUIS : CCFI U10-U13							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
500021	STADE BORDELAIS		2543614513	ROBERT Jérémie	BEF		En Règle
509442	LORMONT US		320542326	TSHITAMBWE KAZADI Serge	BMF		En Règle
505837	CAUDERAN AGJA		9602681511	FERTE Brian	AUCUN	Inscrit DF CJ du 15 OCT 2026	Dérogation
505554	LOUBESIEN FC		350514559	BROSSARD Alexis	CCFI U10-U13		En Règle
505598	BORDEAUX COQS ROUGES 1		2546771045	CHOULEUR Ewen	CCFI U10-U13		En Règle
525223	BLANQUEFORTAISE ES		2546375857	SPADOTTO Giovanni	BMF		En Règle
551473	RIVE DROITE 33 FC		310853893	BRINI Kamel	CCFI U10-U13		En Règle
553258	PORTES ENTRE 2 MERS		329210490	VESSY Eric	DF CJ		En Règle
582752	ES DU FRONSADAIS 1		311037284	LOPES PENA Nicolas	CCFI U10-U13		En Règle
518025	U.S. ST DENIS DE PILE 1		319206913	DUSSORT Julien	AUCUN	Inscrit au CFI U10-U13 de sept 26	Dérogation

U12- Brassage Niveau 1 – Poule C

Monsieur Franck Baros ne prend pas part aux décisions.

JEUNESSE VILLENAVAISE (500440) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Simon Fabrice, est titulaire du CCFI U10-U13.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

CESTAS SAG (525228) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Sobral Raphaël, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

TALENCE FC (580608) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Tavares Ferreira Evandro, est titulaire du CCFI U10-U13.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

MARTIGNAS ILLAC FC (552012) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Fresquet Julien, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

LEOGNAN USC (521895) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Tomassetti Jean-Marc, est titulaire du BEF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

AS TAILLAINAISE (518036) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Lauvernier Nicolas, est titulaire du CCFI U10-U13.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

GRADIGNAN FC (581856) :
L'éducatrice déclarée, Madame Martins Ketlyn, est titulaire du CCFI U10-U13.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

JS TEICHOISE (505644) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Simoes Manuel, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

ABP SAINT MEDARD EN JALLES (548459) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Le Diabat Alain, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission note l'absence excusée de l'éducateur déclaré, lors de la journée 1 disputée le 12 septembre 2026.

BORDS DE GARONNE FC (564832) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Leroy Michaël ne possède pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci est inscrit à la formation CFI U10-U13 de novembre 2026.
En conséquence, la commission accorde une dérogation à cette équipe, jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.
Dans le cas contraire, si l'éducateur ne participe pas à la formation, ou ne valide pas sa certification, l'équipe sera considérée en infraction, avec effet rétroactif depuis la première journée, sans aucun autre avertissement, en application du règlement du statut des éducateurs.

BRASSAGES U12 NIVEAU 1 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2026-2027 - POULE C - DIPLOME REQUIS : CCFI U10-U13							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
500440	JEUNESSE VILLENAVAISE		499061650	SIMON Fabrice	CCFI U10-U13		En Règle
525228	CESTAS SAG		2548330990	SOBRAL Raphaël	BMF		En Règle
580608	TALENCE FC 2		9602927966	TAVARES FERREIRA Evandro	CCFI U10-U13		En Règle
552012	MARTIGNAS ILLAC 2		340517842	FRESQUET Julien	DF CJ		En Règle
521895	LEOGNAN USC 1		390950091	TOMASSETTI Jean-Marc	BEF		En Règle
518036	TAILLANAISE AS		2546999900	LAUVERNIER Nicolas	CCFI U10-U13		En Règle
581856	GRADIGNAN FC		1022170184	MARTINS Ketlyn	CCFI U10-U13		En Règle
505644	JS TEICHOISE 1		339247554	SIMOES Manuel	DF CJ		En Règle
548459	ABP SAINT MEDARD EN JALLES		320539477	LE DIABAT Alain	DF CJ		En Règle
564832	BORDS DE GARONNE		360527351	LEROY Michaël	AUCUN	Inscrit au CFI U10-U13 de NOV 26	Dérogation

U12- Brassage Niveau 1 – Poule D

LA BREDE FC (505814) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Soupre Valerian ne possède pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci est inscrit à la formation CFI U10-U13 de septembre 2026.
En conséquence, la commission accorde une dérogation à cette équipe, jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.
Dans le cas contraire, si l'éducateur ne participe pas à la formation, ou ne valide pas sa certification, l'équipe sera considérée en infraction, avec effet rétroactif depuis la première journée, sans aucun autre avertissement, en application du règlement du statut des éducateurs.

CMO BASSENS (535776) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Artiga Yohan, est titulaire du BEF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission note l'absence, non excusée de l'éducateur déclaré, lors de la journée1 disputée le 12 septembre 2026, et applique l'amende de 48.50 EUROS

MERIGNACAIS SA (505679) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Kourdi Lakhdar, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FC ARSAC LE PIAN (552034) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Dubois Macéo ne possède pas le diplôme requis.
Toutefois, celui-ci est inscrit à la formation DF CJ qui va débuter le 15 octobre 2026.
En conséquence, la commission accorde une dérogation à cette équipe, jusqu'à ce que l'éducateur suive EFFECTIVEMENT cette formation.

Dans le cas contraire, si l'éducateur ne participe pas à la formation, ou ne valide pas sa certification, l'équipe sera considérée en infraction, avec effet rétroactif depuis la première journée, sans aucun autre avertissement, en application du règlement du statut des éducateurs.

ST ANDRE DE CUBZAC FC (505581) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Cagnon Mathieu, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

COTEAUX LIBOURNAIS (553792) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Delord Julien, est titulaire du BEF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

ARTIGUES HERITAGE FC (564840) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Boucif Rabah ne possède pas le diplôme requis, puisque sa formation CFI U10-U13 n'a pas été certifiée.
La commission dit le club en infraction avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission donne un délai de 30 jours, afin que l'équipe se mette en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football : soit l'éducateur désigné s'inscrit à la certification du CFI U10-U13 (accessible dans toutes les ligues de France), soit le club nomme un éducateur qui possède le diplôme requis.

Si dans ce délai de 30 jours, la commission n'obtient pas de réponse à la notification, l'équipe sera alors sans nouveau préavis, sanctionnée du retrait d'un point par match joué en infraction.

CHAMBERY RC (525600) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Bureau Yannick, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

JEUNES ESPOIRS MERIGNACAIS (564638) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Bouassria Yassine, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

CASTELNAU FC ENT (548390) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Vouillat Valentin, est titulaire du DF REF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

Toutefois, la commission demande au club de faire une saisie de licence EDUCATEUR FEDERAL pour cette personne afin d'être définitivement en règle.

La commission note l'absence, non excusée de l'éducateur déclaré, lors de la journée1 disputée le 12 septembre 2026, et applique l'amende de 48.50 EUROS

BRASSAGES U12 NIVEAU 1 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2026-2027 - POULE D - DIPLOME REQUIS : CCFI U10-U13							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
505814	LA BREDE FC		2543657296	SOUPRE Valerian	AUCUN	Inscrit au CFI U10-U13 de sept 26	Dérogation
535776	CMO BASSENS		339243800	ARTIGA Yohan	BEF		En Règle
505679	MERIGNACAIS SA		2547193906	KOURDI Lakhdar	DF CJ		En Règle
552034	FC ARSAC LE PIAN		2546241878	DUBOIS Macéo	AUCUN	Inscrit au DF CJ DU 15 OCT 26	Dérogation
505581	ST ANDRE CUBZAC FC		2320418988	CAGNON Mathieu	DF CJ		En Règle
553792	COTEAUX LIBOURNAIS		319206971	DELORD Julien	BEF		En Règle
564840	ARTIGUES HERITAGE FC		2520528029	BOUCIF Rabah	Modules CFI U10-U13	Manque certification	Infraction
525600	CHAMBERY RC		310604606	BUREAU Yannick	DF CJ		En Règle
564638	JEUNES ESPOIRS MERIGNACAIS		2308107290	BOUASSRIA Yassine	DF CJ		En Règle
548390	FC CASTELNAU		1112452177	VOUILLAT Valentin	DF REF		En Règle

U12- Brassage Niveau 1 – Poule E

US CENON (511449) :

L'éducateur déclaré, Monsieur David Mattéo, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

LIBOURNE FOOTBALL ASSOCIATION 2024 (564925) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Monnier Martin, est titulaire du BMF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

Toutefois, la commission demande la saisie d'une licence TECHNIQUE REGIONALE pour cet éducateur.

La commission note l'absence, non excusée de l'éducateur déclaré, lors des journées 1et 2 disputées les 12 et 19 septembre 2026, et applique l'amende de 97 euros (48.50 EUROSx2)

CA BEGLAIS (500110) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Blanchot Samuel, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

JEUNES de LANGON (564771) :

L'éducateur déclaré, Monsieur Chabot Mickaël, est titulaire du CCFI U10-U13
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission note l'absence, non excusée de l'éducateur déclaré, lors des journées 1et 2 disputées les 12 et 19 septembre 2026, et applique l'amende de 97 euros (48.50 EUROSx2)

La commission attire l'attention du club sur le fait de ne pas mettre le même éducateur sur 2 FMI différentes, le même jour à la même heure, et sur deux stades géographiquement différents.

US JSA CPA (549941) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Volotis Stéphane, est titulaire du DF REF.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

FC GRAVES (563803) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Laroque Julien, est titulaire du DF CJ.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

SAINT MEDARD EN JALLES (513182) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Fougerolles Romain, est titulaire du CCFI U10-U13.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

ES EYSINAISE (505760) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Diallo Alpha ne possède pas le diplôme requis, puisque sa formation CFI U10-U13 n'a pas été certifiée.
La commission dit le club en infraction avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

La commission donne un délai de 30 jours, afin que l'équipe se mette en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football : soit l'éducateur désigné s'inscrit à la certification du CFI U10-U13 (accessible dans toutes les ligues de France), soit le club nomme un éducateur qui possède le diplôme requis.

Si dans ce délai de 30 jours, la commission n'obtient pas de réponse à la notification, l'équipe sera alors sans nouveau préavis, sanctionnée du retrait d'un point par match joué en infraction.

LE HAILLAN FOOT 33 (560855) :
L'éducateur déclaré, Monsieur Nicar Jean-Daniel, est titulaire du CCFI U10-U13.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

Toutefois, la commission demande au club de faire une saisie de licence EDUCATEUR FEDERAL pour cette personne afin d'être définitivement en règle.

La commission note l'absence, non excusée de l'éducateur déclaré, lors de la journée 2 disputée le 19 septembre 2026, et applique l'amende de 48.50 EUROS

RC BORDEAUX (505572) :
L'éducateur déclaré, Monsieur El Harrak Lekbir, est titulaire du CCFI U10-U13.
La commission dit l'équipe en règle avec le Statut des Educateurs du District de la Gironde de Football.

BRASSAGES U12 NIVEAU 1 - ENCADREMENT TECHNIQUE SAISON 2026-2027 - POULE E - DIPLOME REQUIS : CCFI U10-U13							
N° Affiliation	CLUB		Numéro Licence	NOM - Prénom	Diplôme	Observations	Statut
511449	CENON US		2546247170	DAVID Mattéo	BMF		En Règle
564925	LIBOURNE FOOTBALL ASSOCIATION 2024		2545005035	MONNIER Martin	BMF	Licence TECHNIQUE REGIONAL à saisir	En Règle
500110	BEGLAIS CA		340515639	BLANCHOT Samuel	DF CJ		En Règle
564771	JEUNES DE LANGON		2543338749	CHABOT Mickaël	CCFI U10-U13		En Règle
549491	ST AUGUSTIN CPA USJ		9602235427	VOLOTIS Stéphane	DF REF		En Règle
563803	GRAVES FC		2543307157	LARROQUE Julien	DF CJ		En Règle
513182	ST MEDARD EN JALLES		2320508267	FOUGEROLLES Romain	CCFI U10-U13		En Règle
505760	ES EYSINAISE		9604353256	DIALLO Alpha	Modules CFI U10-U13	Manque certification	Infraction
560855	LE HAILLAN FOOT 33		319213870	NICAR Jean-Daniel	CCFI U10-U13	Demande saisie licence EDUCATEUR FEDERAL	En Règle
505572	RC BORDEAUX METROPOLE		2548289231	EL HARRAK Lekbir	CCFI U10-U13		En Règle

La Présidente de la Commission
Valérie LAGARDE

Prochaine réunion de la commission : mercredi 4 novembre à 18h00.